

COMMUNE DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p style="text-align: center;">04 juin 2025</p> <p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p style="text-align: center;">04 juin 2025</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15</p> <p style="text-align: center;">PRESENTS : 13</p> <p style="text-align: center;">VOTANTS : 13</p> <p style="text-align: center;">PROCURATION : 0</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p>	<p>L’an deux mil vingt cinq Le 10 juin à 20 heures 30</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Jacques BACHELET, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOURDONNAY, Boris DUBUC, Annick GUILLON, Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Cindy MORELLEC, Jean-Marie NOEL, Géraldine EUDIER, Gaëlle SPINNER, Sandrine THOREL</p> <p><u>Etaient absents</u> : Jean-Luc BERTHELOT, Philippe DI MARCO</p> <p><u>Procurations</u> : néant</p> <p>Mme Cindy MORELLEC a été élue secrétaire de séance.</p> <p><u>Délib.n°042/2025 : Délibération convention financière avec le SDE 76 relative à la réalisation d’un audit énergétique</u></p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu la convention d’adhésion au service d’accompagnement à l’efficacité énergétique et à la rénovation énergétique des bâtiments en date du 15 janvier 2025,</p> <p>Vu la délibération du SDE76 en date du 12 décembre 2024 portant lancement des actions du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l’Efficacité Energétique), et relative à la fixation du plan de financement des études énergétiques et à l’autorisation de signature des conventions financières afférentes,</p> <p>CONSIDERANT</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pré-étude d’un ensemble de bâtiments à rénover comprenant la mairie et la salle polyvalente, - Le souhait de la collectivité d’aller plus loin dans sa réflexion sur les bâtiments identifiés et de disposer d’une aide à la décision que constitue l’audit énergétique, - La participation financière de la collectivité fixée à hauteur de 30 % par délibération du SDE76 en date du 12 décembre 2024, <p>PROPOSITION</p> <p>Il est proposé de faire appel au SDE76 pour la réalisation d’un audit énergétique sur l’ensemble de bâtiments Mairie et Salle Polyvalente de participer à hauteur de 30% du coût de l’étude, e désigner un référent au sein de la collectivité et d’autoriser la signature de la convention financière.</p>
---	--

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal :

* *DECIDE* de faire appel au SDE76 pour la réalisation d'un audit énergétique sur les bâtiments suivants : Maire et Salle Polyvalente.

* *VALIDE* le plan de financement pour l'étude portée et pilotée par le SDE76 avec une participation financière de la commune de 30% du montant total de l'audit énergétique, soit une participation financière s'élevant à 2 126,25 €.

* *DESIGNE* M. Jacques BACHELET (élu) et Mme Justine AVENEL (agent) en qualité de référents de la commune pour le suivi de la réalisation financière s'élevant à 2 126,25 €.

* *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante avec le SDE76, ainsi que les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Boris DUBUC.

